April 2 2016/21

COMPTE RENDU DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIEUX SÉANCE DU 14 avril 2021

Présents:

M. Marc MOUILLESEAUX, Maire - Mme Isabelle BERTRAND, M. Jean MADEC, Mme Valérie LEBOYER, M. Grégory CHARLET, Mme Denise SCHROBILTGEN, Adjoints - Mme Ghislaine VETTOR, M. Sébastien SIMON, M. Patrice ESCHENBRENNER, Mme Maryvonne BOUCHEZ, M. Thomas DIAS MARCELINO, M. Frédéric MISKOWICZ, Mme Véronique DRIEU, Mme Djila FERGANE, M. David COUVELARD, M. Eric VAN DE VALLE, M. Laurent FOLKMANN, Conseillers

Absent(s)(es) excusé(s)(es) ayant donné pouvoir :

Mme Corinne FABLET a donné pouvoir à M. Frédéric MISKOWICZ, M. Pierre TOMBOIS a donné pouvoir à M. Marc MOUILLESEAUX

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'équipements sportifs pour la pratique du volley ball. Cette demande est unanimement acceptée.

Secrétaire de séance : Grégory CHARLET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19H

2021/30

Objet: Plan de financement de l'acquisition d'un bien situé place Edmond Roguet

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget 2021, un emprunt a été décidé pour le financement de l'acquisition d'un bien foncier, sis place Edmond Roguet (parcelle cadastrée AH 163),

Il expose au Conseil la proposition d'emprunt reçue du 9 avril 2021,

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'étude et de l'offre pour le financement de l'acquisition foncier, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de demander au le Crédit Agricole Brie Picardie, l'attribution d'un prêt destiné au financement de l'investissement résolu pour 2021. Les caractéristiques du prêt proposé par Crédit Agricole Brie Picardie sont les suivantes :

Offre à taux fixe (sans commission, 356 € de frais de dossier) :

Montant du prêt 178 000 € à taux fixe		
Durée	15 ans	
Périodicité		
Semestrielle	0.84 %	6 327.42 €

S'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances. Un remboursement anticipé est possible,

S'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,

Confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées y compris son remboursement anticipé partiel ou total.

2021/31

Objet : Dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 6 avril dernier, il a été approuvé par la délibération n° 2021/23 du 6 avril 2021, d'accorder un temps supplémentaire de réflexion pour la désignation de la dénomination d'une voie sans issue. Cette voie correspond à la partie reliée à Rieux de la « cité Lépine », dont l'autre pan exclavé de Rieux est en cours d'annexion par Villers Saint Paul.

Monsieur le Maire a proposé que cette voie honore les personnes de bonne volonté qui ont consacré ou consacrent leur vie aux autres par leurs engagements professionnel, associatif, politique au sens noble, leur sollicitude vis-à-vis de voisins, leur service de la collectivité ou de chacun, des plus fragiles ; l'abnégation, l'engagement, le civisme étant des vertus heureusement trop nombreuses pour être isolées dans un seul individu, trop précieuses pour ne pas être encouragées par une distinction que l'humilité individuelle pourrait refuser, bien que parfois trop peu remarquées par la discrétion de leurs porteurs pour ne pas être reconnue.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide que cette voie s'appellera « Rue des héros anonymes »

Charge Monsieur le Maire de communiquer l'information notamment aux services de la Poste.

2021/32

<u>Objet</u> : Désignation d'un nouveau représentant au Syndicat intercommunal des Eaux de Cinqueux à la suite de la démission de l'ancien titulaire

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite de la démission de Monsieur Eric VAN DE VALLE, en qualité de titulaire et afin de permettre la continuité du service et la représentation de la commune, il est demandé aux Conseillers Municipaux de désigner un nouveau délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Désigne Monsieur Patrice ESCHENBRENNER, délégué titulaire pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Cinqueux.

2021/33

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : Equipements sportifs pour la pratique du volley ball.

Programme 2021

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la pratique du sport est bénéfique pour l'entretien et le développement musculaires, tout en apportant un équilibre mental aux pratiquants, souvent accompagné de valeurs, de discipline et de respect d'autrui, utiles à toute société humaine.

Ces considérations ont conduit la commune à accompagner, ou prendre partiellement ou totalement en charge, la réalisation des jeux d'arc, des courts de tennis, des city stades et des boulodromes anciens et actuels. L'association RVB, dynamique est composée de sportifs rioliens, souhaite implanter un terrain de volley ball sur un terrain communal.

Pour réaliser ce terrain de volley ball, la commune pourrait financer les équipements suivants :

- Paire de poteaux volley ball,
- Filet de volley bal.

Le coût estimatif de cet investissement est de : $575.00 \in H.T$ soit $690.00 \in T.T.C.$

Cette opération est éligible à une subvention, au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR).

Conséquemment, le plan de financement de cet achat est ainsi proposé :

- DETR (30 %) : 172.50 €

- Fonds Communaux : 517.50 €

TOTAL : 690.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de cette opération,

- accepte le devis objet de ces travaux et adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur l'avancée du dossier de la maison médicale, l'aménagement serait de plain-pied composé de 3 cabinets dans l'annexe nord de la parcelle cadastrée AH 163 (place Edmond Roguet). Le détail reste à préciser.

Le sonomètre a été installé chez Madame Vettor, pendant quatre jours, pour permettre de mesurer le bruit à la suite des travaux d'abattage des peupliers, dans le cadre de l'élargissement de la RD 200. Il est prévu de l'installer à d'autres endroits afin d'évaluer l'impact sonore sur la zone concernée par ces travaux.

L'enquête publique ayant pour objet la modification du PLU aura lieu du 17 mai au 17 juin prochain : une information sera publiée dans le bulletin municipal.

Madame Schrobiltgen propose d'aménager les 2 ronds-points principaux de l'échangeur de la RD 200, dans le but de matérialiser l'entrée du village. Cet aménagement illustrera l'identité de Rieux à travers l'évocation de son patrimoine (jeu d'Arc, usage des barques de pêche et de loisirs sur l'Oise)... Monsieur Eschenbrenner suggère d'associer la population à la réflexion ; toutefois, une ébauche sera d'abord proposée au Conseil, pour éviter toute dispersion, et le Conseil rappelle sa confiance à Mme Schrobiltgen dans son goût esthétique et sa connaissance de la commune.

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur Delaleau, cultivateur, signale des intrusions dans les propriétés privées par des motos, quads, etc...

Le radar pédagogique rue Fanny Duvivier a été déplacé et installé rue Jean Mauguet à proximité d'Angicourt.

Monsieur Couvelard rappelle que la chaîne d'accès au court de tennis et au parking du jeu d'Arc est en mauvais état, et suggère son remplacement par une barrière.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h13

Le Maire Marc MOUILLESEAUX

xull seay